

# Décision du maire

## N° 03-2024

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 044-214400947-20240223-03\_2024-DE

Berger  
Levrault

## Renouvellement d'adhésion – Comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

### Le maire de MAUVES SUR LOIRE

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 2020-03-01 du conseil municipal en date du 12 juin 2020 portant sur les délégations de compétences du conseil municipal au maire l'autorisant, au nom de la commune, de renouveler l'adhésion aux associations dont la mairie est membre.

Vu l'adhésion 2023,

### DECIDE

De renouveler l'adhésion de la Commune auprès du Comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'année 2024, ce qui représente une dépense de 480,00€ au compte 6281.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 23 février 2024

Le Maire,

Emmanuel TERRIEN

Po/ Le Maire empêché,  
Jean-Christophe LOEZ  
Adjoint au Maire.

